

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** EULAN SPA 01

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** FR-2019-0116

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0014812-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

EULAN SPA 01
--------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	TANATEX Chemicals B.V.
	Adresse	Einsteinstraat 1 6716 AC Ede Pays-Bas
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2019-0116	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0014812-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	29/10/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	09/07/2029	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	LEVACO Chemicals GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Chempark Leverkusen, Kaiser-Wilhelm-allee, 51368 Leverkusen, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Chempark Leverkusen, Kaiser-Wilhelm-allee 51368 Leverkusen Allemagne

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
<b>Nom du fabricant</b>	Bayer SAS Environmental Science / Bayer CropScience AG
<b>Adresse du fabricant</b>	Alfred-Nobel Strasse 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bilag Industries Ltd, Plot #306/3, II Phase, GIDC Vapi-396 195 Gujarat Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	10
Butyldiglycoether	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Substance non active	112-34-5	203-961-6	50

### 2.2. Type de formulation

CE - Concentré émulsionnable
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	<p>Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Conseils de prudence</b>	<p>Éviter de respirer les .</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Usage Industriel

##### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement de la laine (uniquement pour les fils de tapis et de moquettes non lavables) utilisée pour le contrôle des larves se nourrissant de la kératine (telles que celles des mites de vêtements et des coléoptères anthrènes des tapis) pour la préservation des textiles.

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: T. bisselliella  
Nom commun: Mites des vêtements  
Stade de développement: Larves

Nom scientifique: A. flavipes  
Nom commun: Anthrènes des tapis  
Stade de développement: Larves

##### Domaine d'utilisation

Intérieur

##### Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Immersion  
Description détaillée:  
Imprégnation dans le bain d'apprêt par immersion :

- Traitement discontinu Hank/fil (procédé d'échappement)

- Décapage au ruban Hank (application par foulardage)

## Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,03 - 1,25 g/L de produit dans le bain de traitement 0,12 - 0,25 % de produit dans le textile fini

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

La laine traitée peut être mélangée avec de la laine non traitée à 60%. La concentration dans le textile fini doit être comprise entre 0,12% et 0,25% de produit EULAN SPA 01.

Par conséquent, la concentration dans l'eau de process doit être augmentée à un maximum de 1,25 g/L de EULAN SPA 01 pour un mélange de laine non traitée à 60%.

La quantité requise pour la laine et les mélanges de laine avec d'autres fibres est de 0,12% à 0,625%.

- Pour un textile fini contenant 100% de laine traitée

EULAN SPA 01 sur textile fini Perméthrine sur textile fini

Rapport de bain 1:5 Min 0.12 0.012

Max 0.25 0.025

Rapport de bain 1:40 Min 0.12 0.015

Max 0.25 0.025

EULAN SPA 01 sur laine traitée Perméthrine sur laine traitée

Rapport de bain 1:5 Min 0.12 0.012

Max 0.25 0.025

Rapport de bain 1:40 Min 0.12 0.012

Max 0.025 0.025

- Pour un textile fini contenant 40% de laine traitée et 60% de laine non traitée

EULAN SPA 01 sur textile fini Perméthrine sur textile fini

Rapport de bain 1:5 Min 0.12 0.012

Max 0.25 0.025

Rapport de bain 1:40 Min 0.12 0.012

Max 0.25 0.025

EULAN SPA 01 sur laine traitée Permethrine sur laine traitée

Rapport de bain 1:5 Min 0.3 0.03

Max 0.625 0.0625

Rapport de bain 1:40 Min 0.3 0.03

Max 0.625 0.062

- Concentration (g/l) - Pour un textile fini contenant 100% de laine traitée

EULAN SPA 01 dans l'eau de traitement Permethrine dans l'eau de traitement

Rapport de bain 1:5 Min 0.24 0.024

Max 0.5 0.05

Rapport de bain 1:40 Min 0.03 0.003

Max 0.063 0.0063

- Concentration (g/l) - Pour un textile fini contenant 40% de laine traitée et 60% de laine non traitée

EULAN SPA 01 dans l'eau de traitement Permethrine dans l'eau de traitement

Liquor ratio 1:5 Min 0.6 0.06

Max 1.25 0.125

Liquor ratio 1:40 Min 0.075 0.0075

Max 0.16 0.016

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Industriel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Fûts de 60 kg en PEHD

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application recommandées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.



## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Usage industriel uniquement.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire, et une combinaison de protection (à minima catégorie III type 6) pendant la phase de mélange et chargement du produit concentré
- Utiliser des mesures d'ingénierie (automatisation complète) lors du mélange, du chargement et de l'application du produit.
- Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées, ou éliminées en tant que déchets dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées sur le sol, dans les eaux souterraines et de surface, ni dans aucun type d'égout. Toutes les pertes de produit lors du mélange / chargement doivent être contenues et éliminées de manière adéquate pour éviter toute exposition des zones non ciblées, en particulier les eaux de surface.
- Les fibres et autres matériaux fraîchement traités doivent être stockés de manière à éviter toutes pertes directes sur le sol ou dans l'eau. Tout rejet résultant de l'application du produit doit être collecté pour être réutilisé ou éliminé en tant que déchet dangereux.
- Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.
- Ne pas utiliser pour la production de textile lavable.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, les solutions d'application, l'emballage et tout autre déchet via une entreprise agréée pour l'élimination des déchets dangereux.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, dans son contenant d'origine.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans

## 6. Autres informations

### Resistance management

Inform the registration holder if the treatment is ineffective.

Information on how to report incidents of suspected resistance should be provided with articles treated with this product, to be passed along to the consumer/user for the final textile. This should include contact details for the product authorisation holder and an indication of when to report suspected resistance to them, such as if insect damage appears and the textile is still new or relatively new without significant colour change or wear.